

Initiatives ministérielles

Pourquoi? Eh bien, entre autres raisons, les Syndicats disent: «Les avances sans intérêt encouragent la mise en marché ordonnée».

Dans ma province, l'Association des producteurs de maïs, se reportant au projet de loi qui a précédé celui-ci, a demandé au ministre de l'Agriculture de ne pas l'adopter tel quel. Elle a dit: «L'élimination de la disposition sur les prêts sans intérêt va détruire le programme; nous aurons alors un programme inefficace auquel très peu d'agriculteurs voudront participer.»

• (1530)

À l'autre bout du pays, la British Columbia Vegetable Marketing Commission demande que l'élimination proposée de la portion exempte d'intérêt soit annulée. Enfin, la Saskatchewan Canola Growers Association s'inquiète et signale que le programme a été administré jusqu'à maintenant à un coût très minime pour le gouvernement et les producteurs. Il semble que les organisations et les groupes canadiens qui sont en contact quotidien avec des agriculteurs sont d'accord pour dire que la disposition abolissant l'exemption d'intérêt devrait être supprimée. Mais comment est-ont arrivé là? Quelle est l'histoire de ce programme?

Nous savons que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été présentée par un autre gouvernement conservateur, le gouvernement Diefenbaker et plus précisément par le ministre du Commerce et de l'Industrie de l'époque, l'honorable Gordon Churchill. Trente-deux ans plus tard, cette mesure est annulée. Il semble que le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de la raison d'être du programme et du rôle essentiel que les paiements sans intérêt jouent dans son succès. Cette décision s'explique parce que dans les documents budgétaires, le gouvernement dit: «L'objectif du programme est de permettre aux producteurs d'obtenir des versements en espèces à l'avance auprès des prêteurs sur la base de leurs récoltes commercialisables.» Ce n'était pas l'objectif du programme. C'était plutôt l'un des moyens qui permettaient d'atteindre ses objectifs. L'exemption d'intérêt était aussi un moyen de les atteindre.

L'objectif visé il y a 32 ans—et qui devrait toujours l'être actuellement—était d'encourager l'entreposage des produits agricoles à la ferme. Le programme a été mis sur pied parce qu'on a reconnu que la capacité d'entreposage commercial du pays était bien inférieure à ses capacités de production. Comme M. Churchill l'a clairement dit, il y a 32 ans, la loi est nécessaire en raison de nos énormes surplus de blé.

Imaginez les conséquences si le Canada ne réussissait pas à maintenir des réserves adéquates et si nos récoltes étaient déficitaires. Si nos réserves étaient insuffisantes, nous pourrions bien perdre pendant des années d'importants marchés pour nos produits agricoles. Avec la sécheresse de l'année dernière, nous avons vu avec quelle rapidité les pays étrangers se sont dépêchés de nous vendre leurs réserves pour profiter de notre pénurie. De plus, imaginez si le monde connaissait des récoltes déficitaires deux ans ou plus de suite. Imaginez les conséquences que l'insuffisance des réserves pourrait avoir au point de vue de la sécurité alimentaire.

C'est un fait bien connu que les compagnies de silos-élévateurs ont réduit leur capacité d'entreposage commercial au cours des 10 dernières années et ont augmenté leur débit. Nous dépendons plus de nos producteurs maintenant qu'en 1957 pour maintenir nos réserves. Or, le gouvernement ne veut même pas reconnaître maintenant le véritable objectif historique du programme, sans parler de sa nécessité bien réelle.

Selon la publication *Grain Matters*, la capacité d'entreposage au Canada est limitée à la moitié seulement de nos exportations annuelles de céréales et d'oléagineuses. Par contre, les États-Unis, l'Argentine et l'Australie ont tous des capacités d'entreposage supérieures à leurs exportations annuelles. Ces paiements anticipés sans intérêt constituent un moyen d'encourager l'entreposage pour faire en sorte que le Canada reste sur un pied d'égalité avec nos concurrents.

Pendant le débat sur l'accord de libre-échange, nous avons entendu à maintes et maintes reprises le gouvernement parler de la nécessité d'établir des règles du jeu équitables avec les États-Unis pour être compétitifs. Bien que l'accord n'y réussit fondamentalement pas à notre avis, l'objectif était valable.

Maintenant, à propos de la taxe sur les produits et services, nous entendons proférer le même argument: l'industrie canadienne a besoin de la TPS pour être sur un pied d'égalité avec le monde. Pourquoi pas être sur un pied d'égalité avec le monde dans le domaine agricole?

Au lieu de mettre fin à la gratuité des intérêts, ce qui va mettre fin à l'objet depuis toujours de cette loi le gouvernement, s'il était vraiment désireux de promouvoir le commerce agricole canadien et d'assurer notre sécurité alimentaire, présenterait un projet de loi qui augmente nos moyens de stockage au lieu de les diminuer. Faut-il repasser par la crise de 1957 pour comprendre la nécessité de cette disposition du programme? Ou faut-il attendre que les pays qui conservent des stocks nous raflent nos marchés pour nous mettre à reconstituer nos réserves? Ce jour approche, et ce projet de loi ne fera qu'accé-